

MUNICIPALITÉ DE MORIN-HEIGHTS

567, chemin du Village
Morin-Heights (Québec) J0R 1H0

Morin-Heights,
le 7 juin 2021

Amyot Gélinas, s.e.n.c.r.l.
Comptables professionnels agréés
3-4-255, rue de Martigny Ouest
Saint-Jérôme (Québec) J7Y 2G4

Mesdames, Messieurs,

La présente lettre d'affirmation vous est fournie dans le cadre de vos audits des états financiers et du taux global de taxation réel de la pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020, aux fins de l'expression d'opinions indiquant si les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette (de ses actifs nets) et de ses flux de trésorerie conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public et si le taux global de taxation réel a été établi, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux dispositions de la section III du chapitre XVIII.1 de la Loi sur la fiscalité municipale.

Dans le cadre de la formulation des déclarations mentionnées ci-dessous, nous avons pris le temps nécessaire pour nous informer de façon appropriée des éléments considérés par l'entremise de demandes d'informations auprès du personnel de la Municipalité possédant les connaissances et l'expérience pertinentes, et, au besoin, en inspectant la documentation à l'appui.

Nous confirmons, au mieux de notre connaissance et en toute bonne foi, que :

États financiers et taux global de taxation réel

Nous nous sommes acquittés de nos responsabilités, définies dans les termes et conditions des missions d'audit portant la date du 9 février 2021, à savoir :

- a) la responsabilité de préparer et de présenter des états financiers de façon à ce qu'ils donnent une image fidèle, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public ainsi que la préparation du taux global de taxation réel de façon à ce qu'il soit établi conformément aux dispositions de la section III du chapitre XVIII.1 de la Loi sur la fiscalité municipale (chapitre F-2.1) (ci-après « les exigences légales »);
- b) la responsabilité de vous fournir :
 - un accès à toutes les informations dont nous avons connaissance et qui sont pertinentes pour la préparation des états financiers et du taux global de taxation réel, notamment :
 - les documents comptables, les pièces justificatives et d'autres éléments d'information,
 - les procès-verbaux des réunions du conseil (par exemple le conseil municipal et le comité d'audit) ou les résumés des décisions prises lors de réunions dont les procès-verbaux n'ont pas encore été établis,
 - les informations dont nous avons connaissance sur toute autre question et qui sont pertinentes pour la préparation des états financiers et du taux global de taxation réel;

- les informations additionnelles que vous nous avez demandées aux fins de l'audit;
 - un accès sans restriction aux personnes au sein de la Municipalité auprès de qui il fallait, selon vous, obtenir des éléments probants;
- c) la responsabilité de nous assurer que toutes les opérations ont été comptabilisées dans les documents comptables et sont reflétées dans les états financiers et le taux global de taxation réel;
- d) la responsabilité de concevoir et de mettre en place les contrôles internes que nous considérons comme nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers et du taux global de taxation réel qui soient exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Nous vous avons également communiqué toutes les déficiences dont nous avons connaissance dans la conception, la mise en place et le maintien des contrôles internes sur l'information financière.

Fraudes et situations de non-conformité

Nous vous avons communiqué :

- a) toutes les fraudes avérées, alléguées ou suspectées, dont nous avons eu connaissance, concernant les états financiers et le taux global de taxation réel de la Municipalité et impliquant :
- la direction,
 - des employés ayant un rôle important dans le contrôle interne,
 - d'autres personnes, dès lors que la fraude pourrait avoir un effet significatif sur les états financiers et le taux global de taxation réel;
- b) toutes les allégations ou tous les soupçons de fraudes qui ont été portés à notre connaissance par des employés, d'anciens employés, des analystes, des autorités de réglementation ou d'autres personnes;
- c) tous les cas avérés ou suspectés de non-conformité aux textes légaux et réglementaires, y compris tous les aspects des accords contractuels, dont les incidences devraient être prises en compte lors de la préparation des états financiers et du taux global de taxation réel;
- d) tous les procès et litiges actuels ou éventuels venus à notre connaissance et dont les incidences devraient être prises en compte lors de la préparation des états financiers et du taux global de taxation réel;
- e) les résultats de notre évaluation du risque que les états financiers et le taux global de taxation réel puissent comporter des anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs.

Parties liées

Nous vous avons communiqué l'identité de toutes les parties liées à la Municipalité, et toutes les relations et opérations avec des parties liées dont nous avons eu connaissance. Toutes les relations et opérations avec des parties liées ont été correctement comptabilisées et ont été communiquées conformément aux exigences des Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Estimations

Nous reconnaissons notre responsabilité dans la détermination des estimations comptables requises pour la préparation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public et du taux global de taxation réel conformément aux dispositions de la section III du chapitre XVIII.1 de la Loi sur la fiscalité municipale. Ces estimations reflètent notre jugement fondé sur les connaissances et l'expérience que nous avons acquises relativement aux événements passés et actuels, ainsi que sur nos hypothèses quant aux situations susceptibles d'exister et aux lignes de conduite que nous prévoyons adopter. Nous confirmons que les méthodes, les hypothèses importantes et les données utilisées aux fins de l'établissement des estimations comptables et des informations y afférentes, y compris les estimations en juste valeur, sont appropriées afin de permettre une comptabilisation, une évaluation ou une fourniture d'informations conformes aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Événements postérieurs à la date de clôture

Tous les événements survenus après la date de clôture et pour lesquels les Normes comptables canadiennes pour le secteur public exigent qu'un ajustement soit apporté ou que des informations soient communiquées ont fait l'objet du traitement requis.

Engagements et éventualités

Il n'existe aucun autre engagement, passif ou actif éventuel ou garantie (écrite ou verbale) qui devrait être communiqué dans les états financiers. Cela englobe les passifs découlant de modalités contractuelles, d'actes illégaux ou d'actes illégaux possibles, et de questions environnementales qui auraient une incidence sur les états financiers.

Ajustements

Nous avons examiné, approuvé et inscrit tous les ajustements que vous nous avez proposé d'apporter à nos documents comptables. Ces ajustements touchent les écritures comptables, les modifications apportées à la codification, le classement de certaines opérations et la préparation de certains documents comptables ou les modifications qui y ont été apportées.

Anomalies

L'incidence des anomalies non corrigées, considérées individuellement ou collectivement, est non significative par rapport aux états financiers et au taux global de taxation réel pris dans leur ensemble. Une liste des anomalies non corrigées, dans laquelle sont précisées les raisons pour lesquelles elles n'ont pas été corrigées, est jointe à la présente lettre d'affirmation.

Régime de retraite

Les informations ont été fournies à l'égard de tous les régimes de retraite de la Municipalité et les données de base et les dispositions du régime sont complètes et exactes.

Autres déclarations

- Tous les passifs et toutes les éventualités, y compris ceux associés à des garanties, qu'elles soient écrites ou verbales, vous ont été communiqués et sont adéquatement traduits dans les états financiers.
- Nous vous avons informé de toutes les réclamations en cours et réclamations éventuelles, qu'elles aient fait l'objet de discussions avec les conseillers juridiques ou non.
- Nous n'avons aucun plan ni aucune intention qui pourrait avoir une incidence significative sur la valeur comptable ou le classement des actifs et passifs figurant dans les états financiers.

- Tous les dons reçus au cours de l'exercice (y compris les dons reçus sous forme d'immobilisation) ont été évalués et communiqués adéquatement dans les états financiers.
- La Municipalité possède des titres de propriété valables sur tous les actifs qu'elle détient, et ces actifs ne sont grevés d'aucun privilège ni d'aucune charge.
- La Municipalité vous a communiqué et a respecté toutes les clauses des engagements contractuels dont le non-respect pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers, y compris toutes les clauses restrictives, conditions ou autres exigences dont sont assorties les dettes en cours.
- Pendant la période comprise entre la date du bilan et la date de la présente lettre, il ne s'est produit aucun événement nécessitant d'être constaté ou communiqué dans les états financiers. Il ne s'est en outre produit aucun événement postérieur à la date des états financiers donnés à des fins de comparaison qui justifie un ajustement de ces états financiers et des notes complémentaires.
- Le cas échéant, tous les passifs, les éventualités et les engagements relatifs aux éléments environnementaux vous ont été communiqués et ils ont été constatés, mesurés et présentés, comme il se doit, dans le rapport financier annuel. La valeur comptable des actifs tient compte de façon adéquate des répercussions des éléments environnementaux.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Directeur général

p.j.

Municipalité de Morin-Heights
70-5757
31 décembre 2020
Sommaire des anomalies relevées et non corrigées

Relevé 12

Anomalies relevées et non corrigées au 31 décembre 2019 (impact sur 2020) :

1.	59-163-30-xxx	DCTP - Financement LT des activités de fonctionnement	9 288,30 \$	
	59-110-00-000	Excédent non affecté		9 288,30 \$

Affectation du financement des activités de fonctionnement pour l'amortissement des frais reportés liés à la dette à long terme de l'exercice

Réf : 12.0/1

2.	59-110-00-000	Excédent non affecté	9 288,30 \$	
	55-599-00-000	Frais reportés liés à la dette à long terme		9 288,30 \$

Pour enregistrer l'amortissement annuel des frais de financement

Réf : 12.0/1

Anomalies relevées et non corrigées au 31 décembre 2020 :

1.	55-131-00-000	Comptes fournisseurs		15 696,63 \$
	54-139-05-000	Comptes à recevoir - fin d'année	15 696,63 \$	

Pour présenter les soldes débiteurs distinctement des créditeurs

Réf : BB-1

CONCLUSION

Les anomalies, tant prises isolément que collectivement, ne sont pas matérielles et n'ont aucune incidence sur les états financiers dans leur ensemble.

Signature de l'associée

APPROBATION PAR LE CLIENT

Les anomalies, tant prises isolément que collectivement, ne sont pas matérielles et n'ont aucune incidence sur les états financiers dans leur ensemble.

Directeur général et secrétaire-trésorier